

**Obstacles à la quête du père présumé
légalement inconnu :
cas des métis du Congo belge et du
Ruanda-Urundi**

Par Françoise Thiry et Assumani Budagwa

Introduction

Pendant la période coloniale belge, des unions ont eu lieu entre Blancs et Noires. Elles ont donné naissance à des enfants métis péjorativement appelé « Mulâtres ».

Jusqu'à la veille des indépendances du Congo, du Rwanda et du Burundi, la présence de Métis a constitué une préoccupation majeure et même une véritable affaire d'état.

Considérés comme une menace pour le prestige racial du colonisateur blanc et la pérennité du régime colonial, de nombreux enfants métis ont été abandonnés par leurs géniteurs blancs aux mains de leurs mères africaines. L'état a ensuite décidé d'arracher ces enfants à leur milieu maternel dit « indigène » pour les acheminer dans des institutions « philanthropiques » de type orphelinats aux mains de congrégations religieuses dans le but de soulager leur conscience et d'étouffer très tôt toute velléité de révolte.

C'est loin de leur lieu de naissance et de tout repère familial que beaucoup d'entre eux ont vécu jusqu'à l'âge adulte, sans statut d'état civil particulier et parfois avec la modification de leurs patronymes d'origine, des indications erronées et même volontairement falsifiées. Ces Métis ont grandi avec la conviction d'être orphelins de père et de mère ou d'avoir été abandonnés.

Le besoin de se reconstruire, la quête d'identité a poussé certains métis à amorcer la recherche de leurs origines, de leurs mères et aussi de leurs pères.

Cette quête, commencée à l'âge adulte est souvent longue. Elle rencontre de nombreux obstacles et même des impasses notamment lorsque le père présumé a refait sa vie ou est déjà décédé.

Une métisse aujourd'hui âgée de plus de soixante ans a réussi à rassembler les éléments qui fondent la certitude de l'identité de son père biologique blanc aujourd'hui décédé. Elle a cherché à se rapprocher de ses demi-frères et demi-sœurs dont la méfiance semble justifiée par l'ignorance de l'existence d'une demi-sœur métisse et l'image d'un père ancien administrateur territorial honorable et irrécusable.

Cette méfiance s'est traduite par la question posée par le demi-frère aîné : « *Pourquoi, alors qu'elle était en Belgique, n'a-t-elle pas cherché à contacter son père présumé au moment où il était encore en vie ?* ».

Cet article a pour objet de répondre à cette question et ce, de manière plus globale.

Nous tenterons dans un premier temps de relever les raisons avancées par les métis eux-mêmes à travers leurs divers témoignages.

Dans un second temps, il s'agira d'interroger le reproche implicite de la question posée telle quelle.

Et enfin, nous tenterons d'élargir ce questionnement au problème de la recherche du père, qui se révèle omniprésente, évoquée ou esquissée dans les témoignages recueillis qui montrent dans tous les cas que la recherche de ce père présumé, inconnu, supposé ou très connu peut charrier des souffrances et recouvre des blessures à peine cicatrisées.

Les éléments relevés sur base des témoignages

Le premier obstacle mis en évidence est *l'expression de la peur*. Pour l'un, se présenter vivant à un père – qualifié de très puissant- ayant poussé sa mère à avorter constituerait un scandale, une honte. Un autre témoin soulève la peur d'être rejeté par les familles d'accueil ou adoptive si ces dernières découvraient ses velléités de rechercher le géniteur européen. En effet, cette quête identitaire serait perçue par les familles comme une trahison. Enfin, un métis évoque la peur que cette quête du père soit comprise, vécue et ressentie par les familles africaines comme un rejet de son africanité.

Le second obstacle identifié est *l'expression du doute sur l'identité véritable du géniteur*. Certains métis se demandent si la personne qui les a déposés à l'orphelinat ou dans un couvent était le géniteur, un proche, un ami ou une simple couverture. D'autres n'osent imaginer ce qu'il adviendrait si un test ADN démontrait que le géniteur présumé n'est pas le vrai. Par ailleurs, un autre témoin raconte avoir été inscrit par son géniteur sous le nom d'un autre européen notoirement connu pour avoir eu des enfants avec plusieurs femmes africaines. Enfin, un métis témoigne également avoir été confié à une femme déjà mère d'un enfant métis et mariée avec un africain. Cet enfant a cru longtemps être du même père que l'autre enfant métis.

Le troisième obstacle est *l'expression de la résignation*. Un certain nombre d'enfants métis se déclarent orphelins et à ce titre se refusent le droit de chercher l'identité de pères supposés décédés dans des circonstances qu'ils ignorent, personne ne voulant dévoiler leur identité sous prétexte de les protéger. Dans le même sens, des métis ont grandi avec la certitude d'avoir été abandonnés. Parfois, sous la pression de l'entourage, ou la découverte d'un bout de papier, ou surprenant des bribes de conversation, ou encore ayant eu vent d'indiscrétions, se crée en eux un déclic, provoquant une révolte qui enclenche le processus de la quête. Mais pour d'autres métis, refuser toute forme de recherche du père peut être interprété comme une façon de s'auto-protéger et d'affirmer leur volonté de s'en sortir seuls.

Le quatrième obstacle avancé est *la conscience de provoquer un drame au sein des familles du père*. C'est le cas, en effet, d'un enfant métis adultérin qui sachant les remous que sa découverte provoquerait dans la vie du père a renoncé longtemps à rechercher ses traces pour ne pas perturber la quiétude de la famille paternelle.

Renoncer consciemment pour protéger le père ? Et/ou renoncer inconsciemment pour se protéger d'un face-à-face avec ce père présumé ?

Le cinquième obstacle majeur est *l'image du père* dans le parcours du métis. La tenace conviction que remuer ciel et terre pour ce présumé père n'en vaut guère la peine est en partie une des raisons pour lesquelles la plupart des métis tardent à entamer des recherches. En effet, pourquoi s'évertuer à retrouver les traces d'un homme que l'on estime lâche, que l'on soupçonne de viol, que l'on qualifie d'irresponsable ou que l'on désigne tout simplement

comme un salaud ! Pourquoi s'efforcer de chercher un père qui n'a pas levé le pouce ni à la naissance, ni par la suite ? Et s'il a reconnu l'enfant et lui a donné son nom avant de disparaître, que ne s'est-il soucié de le retrouver et de s'inquiéter de son devenir ?

Le sixième obstacle concerne la persévérance dont on doit s'armer pour s'engager dans cette *mission quasi impossible* qu'est la quête d'un père non identifié, bien caché sous un monceau de *documents falsifiés*. Il en faut de la ténacité et de la patience pour garder la tête hors de l'eau tout en continuant à nager dans une mer de faux papiers, de lieux divers, de déplacements fréquents sans traçabilité possible ; sans oublier que les institutions d'accueil qu'ils soient orphelinats, internats ou associations de bienfaisance se sont ingénies à décourager toutes recherches et à ne rien dévoiler sur ce géniteur blanc - à le protéger à n'importe quel prix !

Enfin, même en disposant d'éléments comme le nom du père présumé, il faut un long temps, en particulier - un *temps psychologique* - pour accepter l'idée de rechercher ce père, de se décider à recueillir des informations, de trier dans tout cet océan de mensonges et de non-dits, les parts de vérités et les parts occultées. Il faut du temps pour digérer la violence de certaines informations ; du temps pour trouver les bonnes personnes aux bons moments qui vont vous aider et vous soutenir dans cette recherche. Et si l'on retrouve ce père, il faut du temps pour trouver son adresse, le contacter, attendre une éventuelle réponse à une éventuelle rencontre qui permettrait de mettre un visage, une voix, une silhouette à ce fantôme pourtant bien réel. Le temps passe et pour certains, il est trop tard, la rencontre n'aura jamais lieu.

Questionner la question de départ

Abordons maintenant la question posée et qui nous a mis à ce travail. Ainsi posée sous forme d'un reproche implicite, cette interrogation nous semble en soi une donnée significative de plusieurs éléments importants à relever.

Cette question s'inscrit dans un contexte où des générations ont vécu dans le déni de la colonisation. Si les nouvelles générations ont un accès illimité à des informations via les nouvelles technologies, les métis qui étaient en quête de leurs origines dans les années 70 à 90 étaient loin d'avoir les informations nécessaires à portée de main ! Surtout lorsqu'arrivés devant la porte des lieux où leurs dossiers étaient conservés, l'agent d'accueil ou le préposé aux archives disaient aux enfants à la recherche de leur père : « désolé, c'est un dossier classé secret ».

Par ailleurs, cette même question rend compte d'une méconnaissance de ce qu'était l'esprit d'une époque marqué par un politique coloniale où le métissage n'était en rien associé à l'idée d'une enrichissante diversité multiculturelle mais plutôt à une dégradation de la race blanche !

En outre, cette question n'a de sens que dans le contexte actuel où le postulat démocratique de base est de se référer à un modèle parental suggérant un rapport de force égalitaire entre

homme et femme ; entre noir et blanc ; modèle qui sous la colonisation était, rappelons-le, une incongruité !

Cette question telle qu'elle est posée suppose comme une évidence que tout enfant en recherche de paternité ait un accès libre aux données relatives aux conditions de sa naissance ; ce qui n'est d'ailleurs toujours pas le cas pour les enfants nés sous X ou ceux nés par procréation artificielle. Le point commun de ces situations diverses ont toutefois toutes une même motivation : la protection de l'identité des pères et ou des parents. Ces situations actuelles montrent à quel point notre société ne remet en rien ce postulat de base : « qu'il est normal » que les enfants aient la charge de supporter la recherche de leurs parents. Tout le monde estime évident que les descendants portent le poids de la quête identitaire avec toutes les souffrances qu'elle génère. Or c'est bien l'idée même de la recherche identitaire qui est révoltante !

N'y a-t-il pas en filigrane sous la non remise en question de cette quête envisagée sous la figure de « l'enfant en manque de ... » des présupposés vieux comme le monde qu'on ne se donne pas la peine de revisiter fondamentalement, à savoir la supériorité « de droit » de l'enfant légitime sur l'illégitime. Que dire donc d'enfants métis qui ont remporté la palme de tous les acceptions du terme « illégitime » ?

Est-ce normal qu'une société qui se targue de ses « Droits de l'Enfant » et de ses « Droits de l'Homme » exige de « certains » enfants de se bouger, de se démenner, et de traverser des chemins très caillouteux pour réclamer une « vérité » très parcellaire que tous les autres enfants ont à portée de main, chaque jour de leur vie ? A savoir, les noms du père, de la mère et les circonstances de leur présence dans ce monde !

Comment comprendre ce reproche implicite de ceux qui en substance s'étonne que les métis ne se soient pas levés assez tôt pour non seulement regarder en face l'homme qui, à leur naissance les a reniés – pour la plupart- qui dans leur enfance les a relégués dans des orphelinats spécifiques ou encore ont obligé les mères à les cacher pour éviter un « rapt » qui sous la colonie, semblait être « légal » ?

Puissions-nous rappeler à ce Monsieur qui se pose la question de la réaction « tardive » des métis vis-à-vis des pères, que découvrir ce père, associé à ce régime immonde – même si ce père pouvait être gentil, aimable, intelligent et peut-être aimant- c'est aussi accepter cette vérité longtemps tue, qu'en définitive , les métis étaient l'enjeu d'un secret national et international ? Retrouver le père pour les métis, c'est ouvrir les yeux sur ce qui se joue au-dedans et au dehors de leur propre peau ; regarder une à une les flèches que ce père leur a décochés et une à une les retirer devant ce père.

C'est donc l'Histoire des pays colonisés que les métis ont dans la peau. Et comment avoir envie de réparer le lien avec un père implicitement ressenti comme la figure de l'ennemi des mères africaines alors que ce pays où les métis ont dû devenir des adultes n'a jamais reconnu leur histoire ? Qu'ont fait la majorité des pères pour les métis ? Ont-ils pris la parole un jour pour leur expliquer pourquoi ils étaient là –sans eux ?

N'y aurait-il pas dans ce reproche implicite un non-dit en filigrane, le soupçon que ces métis ne se soient pas levés assez tôt pour « remercier » ce père, ce pays, cette Europe de les avoir sauvé de la « barbarie » ?

Il est étonnant de ne jamais entendre la question suivante :

« Alors que la plupart des mères, malgré l'éloignement forcé de leur enfant ont pour la plupart, tôt ou tard, manifesté un jour ou l'autre, le désir de revoir leur enfant métis, pourquoi les pères qui vivaient en Belgique et donc à proximité de leurs enfants ne se sont jamais ni signalés, ni n'ont encore moins entamé des démarches pour les contacter ? »

Une lecture possible du silence des pères

Peut-être faudrait-il comprendre comment les pères au retour d'Afrique ont été accueillis en Belgique ?

Rappelons que les pères reviennent à l'heure où des critiques virulentes du régime colonial font rage ; des pavés sont jetés dans la rue contre l'ancien monde incarné par de Gaulle en France qui très stratégiquement lance un « Je vous ai compris » à l'Algérie. Les pères, ces colons d'Afrique rentrent dans leur propre pays, mais un pays hostile à ce qu'ils représentent.

Revenus d'Afrique, ce statut de « très puissant » n'a plus cours en Belgique où pour les pères le monde se divise désormais entre « ceux qui sont partis » et « ceux qui sont restés ». Visiblement un gouffre sépare ces deux univers. Peut-être que la honte des pères vient aussi de là, de la réduction à rien de leur puissance, dans leur propre pays ! Pourquoi n'ont-ils jamais réagi des dizaines d'années après leur retour ?

Pendant que les pères vivaient en Afrique, les familles qui sont restées en Belgique ont été bercées par le chant glorieux de la propagande coloniale, les fidèles de Léopold II qui font des actions « civilisatrices chez les barbares ». Comment dès lors, les pères, une fois revenus dans leur patrie, auraient-ils pu avouer qu'ils avaient eu avec des femmes noires des enfants non déclarés ! Les familles voient en leurs colons prodiges des sauveurs, des civilisateurs, de bons chrétiens et non des fornicateurs !

Comment les pères auraient pu parler ouvertement de ces enfants « secrets » en Belgique. Avouer l'innommable. Les colons se retrouvent dans des cercles fermés où coincés dans les temps figés d'un monde parfait de la Colonie, ils se revendiquent de leur africanité en parlant le Lingala, le Swahili, le Kirundi, le Kinyarwanda ; ils font des arrêts sur images – toujours les mêmes – les magnifiques collines, les parcs animaliers, les mêmes personnes connues, les mêmes moments inoubliables et parfois le souvenir du « boy » ou de la « boyesse »... Ils sont aussi là les pères, qui sous le masque de l'africain blanc, se taisent encore et toujours lorsqu'un métis devenu adulte tente de tirer de l'anonymat le père présumé.

Peut-être est-ce ce silence dans lequel la plupart des acteurs de la colonisation se sont enfermés sur lequel il faudrait s'attarder ; car derrière ce même silence se cache une myriade de réalités troubles et non élucidées. Hormis les rarissimes pères – héroïques hors la loi – qui ont aimé les mères africaines au point de les ramener en Belgique avec tous les enfants métis, ou ceux qui les ont reconnus et ont vécu avec eux en Afrique, la plupart des métis ont été noyés dans *tous ces silences* ; ceux des mères, des pères, des administrations, des familles d'accueil, des familles adoptives, de l'Eglise et ajoutons, de la Royauté belge.

Ce silence des pères, les métis l'entendent aussi comme l'effet possible de la honte d'avoir été complices, les maîtres d'œuvre, les ouvriers zélés au service d'une politique que leurs enfants métis ont subi comme un rouleau compresseur !

D'une politique de dissimulation ne peuvent naître que des mensonges, des erreurs, des perceptions fausses, des tâtonnements, des perturbations mais aussi des violences, des dénégations des révoltes, des révisions de l'histoire et de la haine. Les métis *savent* ce qui les attend à l'issue d'une enquête où la falsification de tout ce qui concerne leur identité a été soigneusement orchestrée. Et parce qu'ils savent, ils attendent aussi d'être prêts « à tout entendre ». Parfois, une telle préparation dure des années, beaucoup d'années, toute une vie.

Et malheureusement (ou heureusement !) lorsque certains sont prêts, il est trop tard.

Conclusion

La reconnaissance officielle de l'histoire des métis ne permettrait-elle pas de sortir de ces silences ? Et les premiers qui auraient dû parler, n'est-ce pas les pères ? Mais quand ont-ils pris la parole officiellement ? Quand les avons-nous entendus parler de leurs enfants métis ? Quel accueil l'état a-t-il réservé à ceux d'entre eux qui ont osé réclamer des droits pour leurs enfants métis (Allocations familiales, admissions dans les écoles de régime métropolitain réservées aux seuls enfants blancs jusqu'en 1948...)

Et encore aujourd'hui combien d'entre eux encore en vie sont-ils prêts à témoigner d'une paternité considérée comme une trahison de la mère patrie, comme une faute irréparable, un péché, une décadence ?

Qui s'y est pris tardivement ? Les enfants ? Ou les pères ?